

2014-3942

2015-05-29

## Taegro Technique B

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

BIOFONGICIDE

SOLIDE

GARANTIE : *Bacillus subtilis* var. *amyloliquefaciens* souche FZB24...2.0 x 10<sup>11</sup> unités  
formant des colonies/g

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 31864 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISATEUR POTENTIEL

Contenu net 1 kg – 100 kg

Novozymes BioAg limitée

3935 avenue Thatcher

Saskatoon, Saskatchewan, Canada

S7R 1A3

1-888-744-5662

Date de fabrication : jj/mm/aa

Code de lot/Date d'expiration : XXXX/jj-mm-aa

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

**PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Peut causer une sensibilisation.

Éviter le contact avec les vêtements. Éviter d'en respirer la poussière.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des gants imperméables, des lunettes de protection et un masque/appareil respiratoire antipoussières et antibrouillard (numéro d'approbation de MSHA/NIOSH à préfixe TC-21C) ou un masque/appareil respiratoire approuvé par NIOSH avec n'importe quel filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pendant la manipulation du produit et pendant toutes activités de nettoyage et de réparation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manutention du produit. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas de directives concernant les éléments lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste du lavage. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou toute autre étendue d'eau.

**PREMIERS SOINS :**

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

MODE D'EMPLOI : Pour utilisation exclusive dans la fabrication d'un pesticide homologué dans le cadre de la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE : Garder dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la semence, des aliments pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Ne pas exposer le produit à la lumière directe du soleil, au feu ou à la flamme nue, ou autre source de chaleur.

Taegro technique, ce sont des microorganismes vivants. Entreposer à la température de la pièce, sans dépasser 35°C (95°F), et utiliser en deçà d'un an de la date de fabrication. Ne pas congeler. Refermer hermétiquement les sacs ouverts.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.